

## Synthèse de l'étude stratégique

Suite à l'extension de son périmètre sur le bassin versant des affluents de l'Adour en 2014, le Syndicat du moyen Adour Landais, en concertation avec les partenaires institutionnels et les services de l'Etat, a décidé de mener sur ce nouveau périmètre une étude stratégique afin de déterminer des objectifs de gestion des cours d'eau.

Ce futur Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) permettra au syndicat d'avoir les autorisations d'intervenir sur tout son périmètre mais aussi de bénéficier de financements.

Une consultation préalable des communes a été faite pour retenir les cours d'eau entrant dans cette étude. Une première sélection a été faite selon les critères suivants :

- Tous les cours d'eau identifiés en masses d'eau (unité hydrographique cohérente)
- Tous les cours d'eau de + de 5 km de long,
- Tous les cours d'eau ayant des problèmes connus,

Les communes se sont prononcées sur les cartographies communales des cours d'eau retenus lors de la sélection et elles avaient la possibilité d'en intégrer d'autres si besoin.

Cette étude a débuté en septembre 2015 et le bureau d'étude ECCEL Environnement a été mandaté pour la réaliser, selon le protocole suivant :



Aucun de ces cours d'eau sur ces bassins versants n'avait fait l'objet d'un suivi et aucune donnée n'était disponible. Un état des lieux et un diagnostic ont été nécessaires pour connaître leur état général, leurs composantes, et leur fonctionnement, donnant ainsi un état initial.

Cette phase a été l'occasion de parcourir l'intégralité des linéaires des cours d'eau retenus dans le cadre de cette étude et de relever de manière exhaustive toutes les composantes des cours d'eau.

L'ensemble de ces éléments a été repris et synthétisé au sein du rapport de la **phase 1**, validé par les instances de suivi et de pilotage.

Trois réunions de présentation de l'état des lieux ont été organisées à l'attention des communes. Lors de ces réunions, il a été présenté la **phase 2** : la concertation.

La concertation s'est déroulée en 3 étapes. Tout d'abord, une hiérarchisation des enjeux puis une définition des objectifs de gestion, le tout fait par les élus, et enfin une proposition d'actions faite par le bureau d'étude.

Lors de cette phase, le technicien du syndicat a animé des ateliers regroupant les élus, par groupes de 2 à 5 communes, afin de les accompagner dans un souci de cohérence de sous-bassin versant hydrographique.

Une synthèse des enjeux et des objectifs a été faite par le bureau d'études, mettant en avant des enjeux liés aux habitations et des objectifs axés principalement autour de la dynamique et de la diminution des inondations mais aussi sur le maintien et la préservation des cours d'eau et milieux associés.

Suite à cela le bureau d'études a pu élaborer un plan d'actions permettant de répondre à des objectifs multiples et en lien avec les enjeux du territoire. Ces éléments sont repris dans le rapport de **phase 3**.

Les actions portées dans ce PPG sont pour certaines classiques comme de la restauration de ripisylve et pour d'autres plus ambitieuses, comme par exemple pour répondre aux objectifs de ralentissement de l'arrivée de l'onde de crue, de la diversification des écoulements, de restauration des fonctionnalités du lit majeur, le bureau d'études a proposé d'implanter dans des secteurs à faible enjeu des recharges en granulat par dômes.

Cette action permettra de restaurer de légers débordements sur les parcelles adjacentes, ralentira les écoulements et offrira une diversité d'écoulement.

Les actions validées et quantifiées, ont pu être chiffrées donnant un montant global estimatif du futur Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau de 2 215 957 euros.

Ce montant a été validé par le comité de Pilotage, cependant il a été décidé d'étaler la réalisation de l'ensemble des opérations sur 7 ans au lieu des 5 ans prévus initialement. Cette décision a été motivée par la contrainte, en temps, d'agents pour la mise en œuvre, ainsi que les sommes à mobiliser sur les fonds propres du syndicat.

Suite à cela le bureau d'études à rédigé les documents qui composeront le dossier de demande d'autorisation environnementale et de Déclaration d'Intérêt Général. Ce dossier est constitué des 6 documents (cf. tableau ci-après) suivants :

Document 1 : Dossier général

Document 2: Atlas cartographique

Document 3 : Règles de gestion par cours d'eau

Document 4: Fiches actions

Document 5-A: Fiches techniques

Document 5-B: Plan d'avant-projet et d'implantation

Document 6: Atlas cadastral

Ces documents ont été déposés le 18 août 2018 auprès des services de la DDTM des Landes pour instruction.

S'en sont suivi de nombreux échanges avec les services instructeurs pour reprendre et compléter des éléments dans les dossiers.

Une réunion de cadrage avec les services de l'Etat s'est déroulée le 14 janvier 2019, au cours de laquelle des points ont été précisés et ajustés, dont les principaux sont les suivants :

- La durée de la DIG pour les opérations spécifiques (détaillées dans les documents 5-A et 5-B) est de 7 ans
- La durée de la DIG sera de 5 ans pour toutes les opérations d'entretien régulier des cours d'eau (gestion de la ripisylve et des embâcles),
- Le périmètre du SIMAL a évolué depuis le début de l'étude, en 2015, 56 communes étaient comprises dans le périmètre, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y en a 84. La DIG permettra au SIMAL d'intervenir pour la gestion de la végétation sur l'intégralité de son périmètre sans avoir à déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général.
- Les interventions se feront principalement sur des propriétés privées et seulement si le propriétaire les autorise au travers d'une convention.